068-226800019-20071109-02 116 07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12/11/2007

Publication: 16/11/2007

Pour le Président du Conseil Général

par délégation

N° CP 2° | M6 07 Séance du - 9 NNV 2007

## Conseil Général **Haut-Rhin**

## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

## AIDE A L'HOTELLERIE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° 2007/I 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I 2ème/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde une aide à l'investissement de 132 556 € aux deux établissements hôteliers, dont les fiches de présentation sont annexées au rapport, répartie comme suit :
  - 131 056 € à la SNC « La Cour du Bailli » pour la réalisation de travaux d'agrandissement et la réalisation d'équipements de loisirs ;
  - 1 500 € à la SARL « L'Auberge du Brand » pour la réalisation d'une étude de faisabilité ;
- autorise le Président à signer les conventions types d'attribution de subventions correspondantes avec les maîtres d'ouvrage concernés;
- précise que la dépense correspondante sera prélevée sur l'enveloppe 89700, chapitre 204, nature 2042, fonction 94, programme F041, du budget départemental

Adopté

.....voix contre

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER